

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 août 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 184)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	0	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	+10 000 000	0	+10 000 000 0	0
TOTAUX	+10 000 000	0	+10 000 000 0	0
SOLDE	+10 000 000		+10 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à lever le gage porté par le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » à hauteur de +10 M€ résultant de l'amendement n°149 de M. Roux visant à soutenir la production de lavande et lavandin.